Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_92-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025

18 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur BURLOT, Madame GANNE, Monsieur LE BARS et Madame RAOULT.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Jacky SOUNDRON, Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN, Victor COSTE et Candice GUDERMARD ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 12 décembre 2025.

Objet : **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2024**

Les deux captages du syndicat (La Ville Jouan et Les Neufs Fontaines) ont fourni 63 475 m^3 en 2024.

Des importations des collectivités voisines ont fourni 17 481 m^3 (Smaep Kreiz Breizh Argoat - Centre Bretagne Pelem) et 30 529 m^3 (Syndicat Mixte de Kerne-Uhel). L'eau est distribuée à 1 016 abonnés et sert 2 100 habitants environ.

L'exploitation est assurée par la SAUR en affermage.

En 2024, les abonnés domestiques ont consommé 49 267 m^3 soit en moyenne 64 litres par habitant par jour et les abonnés intermédiaires 36 520 m^3, soit un total de 85 787 m^3 (+1,71% par rapport à 2023).

Un abonné consommant 120 m^3 paye, au 1er janvier 2025, 430,95 €, soit en moyenne 3,59€/m^3 (+7,59% par rapport à 2024).

Le rapport est à disposition du public en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable CORLAY - LE HAUT-CORLAY pour l'exercice 2024 tel que présenté par le maire.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 22 décembre 2025

Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 20 février 2026
Certifié par M. le Maire

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor